

L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes

RESSOURCES.

RELATIONS.

CE DONT LES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LA PROVINCE
ONT BESOIN POUR SURVIVRE ET S'ÉPANOUIR

VOIX.

UN RAPPORT DU BUREAU DE L'INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DE L'ONTARIO

Message de l'intervenant provincial

À titre d'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, j'ai l'honneur d'offrir des services d'intervention aux enfants et aux jeunes qui sont confiés à la garde de la province de l'Ontario ou qui vivent en marge de ces soins. Ces enfants et ces jeunes sont pris en charge par le système de protection de la jeunesse, par le système de justice pour les jeunes ou par notre système de santé mentale. Il s'agit des enfants des Premières nations. Il s'agit des enfants ayant des besoins particuliers. Il s'agit des enfants scolarisés dans les écoles provinciales pour aveugles et pour sourds. Or, si j'ai pu voir ces jeunes faire preuve d'un courage formidable et réaliser leurs rêves, j'ai également pu constater à quel point les éléments se liguent fréquemment contre eux.

Bien souvent, les enfants et les jeunes pour qui la province joue le rôle de parent grandissent sans avoir de famille stable et doivent se passer de beaucoup de choses qui vont de soi pour la plupart des Ontariennes et Ontariens. En outre, du fait de l'exclusion sociale qui les rend en quelque sorte « invisibles », il est fréquent que leurs voix ne soient pas entendues lorsqu'ils tentent de parler franchement de leurs besoins non satisfaits.

C'est là qu'intervient mon bureau. Nous écoutons ces jeunes et trouvons des moyens d'amplifier leurs voix. À titre personnel, j'ai passé plus de 25 ans aux côtés de jeunes faisant face à des circonstances parfois très difficiles – d'abord en tant que gestionnaire et directeur de deux organismes de services aux jeunes de la région de Toronto, puis, depuis 2008, en tant qu'intervenant provincial. Ce que j'ai appris sur les conditions dont les jeunes ont besoin pour s'épanouir ne provient ni de mes lectures, ni de conférences. Au contraire, ce sont les jeunes eux-mêmes qui m'ont servi de guides.

J'ai l'espoir que le cadre établi dans ce rapport aidera les ministères du gouvernement, les délégués à la jeunesse et toutes les personnes œuvrant auprès des jeunes pendant mon mandat à adopter une approche plus holistique vis-à-vis des éléments nécessaires pour réussir – et à jouer leur rôle pour fournir ces éléments. Après tout, ce sont les enfants de notre province dont il est question. Nous partageons toutes et tous la responsabilité d'assumer un rôle parental à leur égard. Et, comme le ferait tout parent, il est de notre responsabilité de faire passer leurs intérêts avant les nôtres.

Irwin Elman
Intervenant provincial

L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des
enfants et des jeunes. Tous droits réservés 2011

Table des matières

- 1 Introduction
- 5 Des ressources : répondre aux besoins
essentiels et au-delà
- 11 Des Relations : favoriser un sentiment
d'appartenance
- 17 Une voix : aider les jeunes à parler franchement,
à se faire entendre et à prendre le
contrôle de leur vie
- 23 Il est temps d'investir dans l'avenir nos enfants...

Introduction

« Ce dont les jeunes ont besoin – en réalité, ce dont nous avons toutes et tous besoin – peut être résumé en trois mots simples :
“ressources”,
“Relations” et “voix”. »

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Le Bureau de l'intervenant provincial est un bureau indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario. En adoptant une approche de l'intervention « fondée sur les droits », le Bureau exerce ses activités pour faire respecter les principes définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. En outre, le Bureau répond aux préoccupations des enfants, des jeunes et des familles qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et par la Loi sur l'Éducation (écoles provinciales et d'application).

Le Bureau de l'intervenant provincial a été créé en vertu de la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes. Aux termes de cette loi, voici les responsabilités du Bureau :

- a) donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes (...) en s'associant avec eux pour mettre en avant des questions qui les touchent;
- b) encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et ceux qui leur fournissent des services;
- c) éduquer les enfants, les jeunes et les personnes qui leur fournissent des soins en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes; et
- d) donner l'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes à tous les aspects de ses services d'intervention.

Le Bureau soutient les enfants et les jeunes pour faire en sorte que leurs voix soient entendues dans le cadre des décisions qui les concernent. Un jeune qui place un appel trouve des interlocuteurs attentifs. Ils établissent ensemble un plan d'intervention. Puis, avec le consentement du jeune, ils agissent.

Le Bureau de l'intervenant provincial procède également à une intervention systémique – par exemple en examinant des foyers de groupe au sujet desquels de nombreuses plaintes ont été formulées et en constituant des rapports recommandant des modifications. (Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web www.provincialadvocate.on.ca)

On dit parfois que les enfants ont du mal à parler franchement mais, la plupart du temps, ce sont les adultes qui ont du mal à écouter.

C'est particulièrement vrai quand il s'agit d'écouter certains de nos enfants et de nos jeunes les plus vulnérables, à savoir celles et ceux qui reçoivent des soins fournis par la province ou qui vivent en marge de ces soins. Il s'agit notamment des enfants et des jeunes qui sont pris en charge par le système de bien-être de l'enfance, par le système de justice pour les jeunes ou par nos systèmes de santé mentale, mais aussi de celles et ceux qui sont issus des communautés des Premières nations ou qui ont des besoins particuliers.

Les enfants et les jeunes pris en charge par nos systèmes sont, par définition, sous la responsabilité de la province. En leur fournissant des soins, la province s'engage à jouer le rôle de parent au nom de tous les Ontariens et Ontariennes. Parce qu'ils ont souvent connu des situations difficiles et qu'ils n'ont généralement pas de famille stable, ces jeunes ont besoin, plus que d'autres, des soins et de l'attention de la société, mais ils tendent pourtant à rester invisibles et sont régulièrement oubliés. Art Lockart, professeur au Collège Humber, a fait un jour remarquer que les jeunes pris en charge par nos systèmes sont « en perdition au vu et au su de tous ».

Tels sont les jeunes pris en charge dans le cadre du mandat du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario. En accompagnant ces jeunes, le Bureau a appris quelles conditions doivent être satisfaites pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel. S'il ne sera pas facile de respecter ces conditions pour chaque jeune pris en charge par la province, les concepts eux-mêmes ne sont pas difficiles à comprendre. Ce dont nos jeunes les plus vulnérables ont besoin pour réussir – en réalité, ce dont nous avons toutes et tous besoin – peut être résumé en trois mots simples : « ressources », « relations » et « voix ».

*Des ressources :
répondre aux besoins
essentiels et au-delà*

En offrant **des ressources**
à nos enfants, nous leur
envoyons un message
pour leur montrer
que nous **considérons**
qu'ils **méritent** nos
investissements, que
nous les **valorisons** et
que nous savons qu'ils
peuvent accomplir de
grandes choses.

¹ CÉtude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, ECI -2008, tableau K5-2. Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (1er février 2011), p. 15.

² Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (2010), p. 36.

³ Keller, E., Cusick, T., Gretchen, R. et Courtney, M.E. (2007). Approaching the transition to adulthood: Distinctive profiles of adolescents aging out of the child welfare system. *Social Service Review*, 81(3), p. 454-484.

⁴ Bureau du protecteur des enfants du Manitoba (2007). 45 Recommendations Made to Improve the Plight of Youth Leaving the Child Welfare System. Communiqué de presse et document d'information, p. 1.

⁵ Voir : Courtney, M., Dworsky, A., Lee, J. et Raap, M. (2010). Midwest Evaluation of the Adult Functioning of Former Foster Youth: Outcomes at Ages 23 and 24. Chicago : Chapin Hall; Reid, C. et Dudding, P. (2006). Building a Future Together: Issues and Outcomes for Transition-Aged Youth. Ottawa (Ontario) : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.

⁶ Ce taux était de 48 p. 100 si l'on exclu les jeunes incarcérés. Courtney, M., Dworsky, A., Lee, J. et Raap, M. (2010), p. 27.

⁷ Rutman, D., Hubberstey, C., Feduniw, A. et Brown, E. (2007). When Youth Age Out of Care – Where to from There? Final Report. Victoria (Colombie-Britannique) : Research Initiatives for Social Change Unit, p. 20.

⁸ Courtney, M.E., Dworsky, A., Ruth, G., Keller, T., Havlicek, J. et Bost, N. (mai 2005). Midwest Evaluation of the Adult Functioning of Former Foster Youth: Outcomes at Age 19. Chicago : Chapin Hall, p. 26.

Pour beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens, les ressources sont des éléments pratiques qui vont de soi : un hébergement, de la nourriture et une égalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Chaque enfant ou jeune y a droit, quels que soient son lieu de résidence, ses origines ethniques, son sexe ou les défis auxquels il fait face. Toutefois, les jeunes dans nos systèmes sont souvent confrontés à des obstacles pour accéder aux éléments essentiels et aux ressources susceptibles de les aider à réaliser leur plein potentiel.

À titre d'exemple, les enfants qui reçoivent des services de la société d'aide à l'enfance sont susceptibles de faire face à un plus grand nombre de défis que les autres. Ceci peut être le résultat de placements multiples (en famille d'accueil, etc.), mais aussi avoir un lien avec les motifs originels du retrait de l'enfant du domicile familial, qu'il s'agisse de violence psychologique, physique ou sexuelle ou de négligence. Ces défis incluent l'accroissement des difficultés scolaires, les problèmes de santé mentale, le déficit de l'attention (DDA), l'hyperactivité, les troubles du développement et l'agressivité¹.

Selon les résultats d'une étude de 2006 portant sur les pupilles de la Couronne (enfants recevant des services de la société d'aide à l'enfance 82 p. 100 des enfants avaient des besoins particuliers, 40 p. 100 ne progressaient pas à l'école comme ils auraient dû le faire et 49 p. 100 présentaient des troubles du comportement². Il a également été constaté que les enfants recevant des services de la société d'aide à l'enfance qui changent fréquemment de domicile sont plus susceptibles de faire face à des défis considérables au moment d'effectuer la transition vers la vie sans prise en charge³.

En outre, le manque de soutien financier et psychologique et de soutien au logement pendant les études supérieures est susceptible de créer des obstacles importants à l'obtention d'un diplôme. Seuls 40 p. 100 des jeunes Ontariennes et Ontariens recevant des services de bien-être de l'enfance achèvent leurs études secondaires⁴, contre 80 p. 100 de leurs pairs ne recevant pas de tels services. Un nombre disproportionné de jeunes recevant des services de bien-être de l'enfance qui s'inscrivent dans des établissements postsecondaires font un apprentissage et suivent des programmes collégiaux communautaires plutôt que des études universitaires, si bien qu'ils sont plus susceptibles d'exercer des professions moins bien rémunérées.

Des études ont également montré que les jeunes ne recevant plus de services de bien-être de l'enfance car ils ont dépassé la limite d'âge sont beaucoup plus susceptibles d'être sans emploi que celles et ceux n'ayant jamais reçu de tels services⁵. À titre d'exemple, une étude réalisée dans le Midwest a constaté un taux de chômage de 52 p. 100 chez les jeunes ayant reçu des soins qui atteignent l'âge de 23-24 ans⁶. Les difficultés pour trouver un emploi ne sont qu'une facette du problème. Les rémunérations insuffisantes constituent un défi supplémentaire. De nombreux jeunes inclus dans l'étude « Promoting Positive Outcomes » – un projet de recherche longitudinale portant sur des jeunes ayant dépassé l'âge limite de prise en charge en C.-B.) occupaient des postes à temps partiel pour des rémunérations relativement faibles⁷.

Par conséquent, il n'est guère surprenant de constater que les jeunes ayant reçu des services de la société d'aide à l'enfance sont plus susceptibles que celles et ceux qui n'ont jamais reçu de tels services de déclarer que l'aide sociale est leur première source de revenu⁹. Or, si l'aide sociale est une composante utile du filet de sécurité sociale, il peut être extrêmement difficile pour une personne de devenir autonome une fois qu'elle en a bénéficié pendant une longue période. Après plusieurs années sans prise en charge, la majorité des jeunes ayant participé à l'étude du Midwest a déclaré que l'aide sociale constituait toujours sa principale source de revenu. Selon cette étude, 89 p. 100 des mères ayant la garde d'un enfant et un tiers des jeunes hommes âgés de 23 ou 24 ans ont reçu des prestations versées par un ou plusieurs programmes gouvernementaux axés sur les besoins¹⁰.

Les jeunes ayant reçu des services de bien-être de l'enfance sont également vulnérables à l'itinérance, en particulier dès lors que le statut de pupille de la Couronne leur est retiré¹¹. Selon une étude, les jeunes ayant cessé de recevoir des soins entre les âges de 16 et 18 ans sont nettement plus susceptibles de faire partie des sans-abri que celles et ceux qui ont cessé d'être pris en charge après l'âge de 18 ans¹². Ceci s'explique en partie par le fait que les systèmes de logement à l'échelle provinciale n'autorisent généralement pas les jeunes âgés de 16 ou 17 ans à occuper un logement subventionné de façon autonome¹³.

En bref, si les établissements de prise en charge et les personnes œuvrant auprès de nos jeunes font de leur mieux, les solutions et les ressources qu'ils sont en mesure de fournir ne font souvent qu'aborder la surface des problèmes. « Parfois, on a l'impression que le grand public et le gouvernement veulent en faire le moins possible puis s'en laver les mains », explique Alex, un pupille de la Couronne habitant à Thunder Bay.

En tant que province, nous devons faire mieux. Si nous considérons que les enfants pris en charge par les différents systèmes de l'Ontario sont véritablement des enfants de la province, alors l'obligation de jouer le rôle de parent n'incombe pas seulement à un système ou à un ministère, mais au gouvernement tout entier. Chaque ministère peut agir à cette fin en améliorant l'accès des jeunes qui reçoivent ou qui ont reçu des soins aux ressources pratiques et en leur donnant la possibilité de participer à la vie de leur collectivité, de la province, du pays et de la planète.

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes espère encourager tous les ministères à envisager une vérification de leurs activités qui soit axée sur les enfants. Par ailleurs, comme le ferait tout parent, chaque prise de décision doit être pesée en tenant compte avant tout de ses répercussions sur le bien-être des enfants. Ce changement de philosophie et l'adoption d'une perspective « centrée sur les enfants » nécessitent que le gouvernement et la fonction publique de l'Ontario reconnaissent que les enfants pris en charge par la province sont plus qu'un groupe de jeunes ayant besoin de protection. À l'instar de parents considérant leurs propres enfants comme des personnes uniques, ceci nécessite de traiter les jeunes pris en charge comme des personnes ayant des difficultés et des atouts particuliers, des origines culturelles et religieuses riches et diverses, ainsi que des talents et des intérêts différents.

Rutman, D., Hubberstey, C., Feduniw, A. et Brown, E. (2007), p. 20.

Courtney, M., Dworsky, A., Lee, J. et Raap, M. (2010).

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (janvier 2010), p. 27.

Serge, L., Eberle, M., Goldberg, M., Sullivan, S. et Dudding, P. (décembre 2002), p. 41.

Chau, S.B.Y. et Gawliuk, M. (2009), p. 2.

Il serait possible de cibler les programmes et services actuels du gouvernement pour permettre aux enfants de transcender leur situation actuelle en vue de réaliser leur plein potentiel. Certains ministères ont d'ores et déjà commencé à examiner leurs services en adoptant une perspective centrée sur les enfants. À titre d'exemple, après avoir rencontré des représentants du Bureau de l'intervenant provincial, les responsables du ministère des Richesses naturelles joueront un rôle essentiel pour aider leurs enfants – les enfants de la province – en leur offrant des possibilités d'emploi d'été dans les parcs provinciaux de l'Ontario.

D'autres ministères pourraient prendre des mesures similaires. À titre d'exemple, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pourrait faire en sorte d'accorder la priorité aux enfants de la province dans le cadre du programme Accès Soins pour leur trouver un médecin de famille lorsqu'ils cessent d'être pris en charge par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement pourrait veiller à ce que les enfants de la province aient un meilleur accès au logement social en les désignant comme un groupe prioritaire sur les listes d'attente. Le ministère de l'Éducation pourrait modifier les règlements de sorte à ce que les enfants de la province soient en mesure de trouver une certaine stabilité en restant dans la même école même s'ils changent de famille d'accueil.

Ce ne sont là que quelques exemples de mesures peu coûteuses pour l'État. Un grand nombre de ces initiatives nécessiterait simplement d'adapter les programmes actuels, sans en créer de nouveaux, en vue d'y inclure une stratégie bénéficiant aux enfants qui sont pris en charge par la province.

Les ministères devraient aussi garder à l'esprit que les jeunes qui demandent un soutien voient plus loin que leur simple survie. Ils souhaitent également que nous leur envoyions une sorte de message. Tout comme un enfant se tourne vers ses parents pour qu'ils lui confirment sa valeur, les enfants pris en charge par la province demandent au gouvernement d'exprimer sa confiance à leur égard, et d'en apporter la preuve. En offrant aux jeunes qui reçoivent des soins les ressources dont ils ont vraiment besoin, nous leur montrons que nous considérons qu'ils méritent nos investissements, que nous les valorisons et que nous savons qu'ils peuvent accomplir de grandes choses.

Mettez-vous à leur place

Comment un enfant pris en charge par la province acquiert-il une expérience professionnelle?

Quand vous étiez enfant, avez-vous réalisé des menus travaux en échange d'un peu d'argent? Vous avez peut-être tondu la pelouse, déneigé le trottoir, ratissé les feuilles ou lavé la voiture. Quand vous étiez un peu plus âgé(e), avez-vous travaillé pour un voisin ou pour une autre personne dans votre collectivité? Avez-vous décroché votre premier emploi à temps partiel grâce à une relation personnelle? Tel est le processus grâce auquel la plupart des jeunes qui grandissent en Ontario obtiennent leur expérience professionnelle et intègrent le marché du travail – or, l'expérience vécue par les enfants et les jeunes qui sont pris en charge par la province est bien souvent très différente.

À titre d'exemple, les pupilles de la Couronne changent en moyenne six fois de foyer – et parfois beaucoup plus. Les parents des familles d'accueil, les employés des foyers de groupe et les autres personnes qui fournissent des soins agissent en appliquant des politiques et des pratiques qui ne sont pas conçues pour enseigner des compétences liées à l'emploi. Dans de nombreux cas, ces jeunes n'ont pas les relations personnelles nécessaires pour trouver leur premier emploi. Et pourtant, on attend de ces jeunes qu'ils deviennent autonomes à partir de 18 ans. Dès lors, les possibilités d'acquisition de compétences professionnelles deviennent une ressource essentielle.

*Des liens :
favoriser un sentiment
d'appartenance*

En **comprenant** la façon dont les jeunes qui sont pris en charge définissent la **« famille »**, nous pouvons adapter les services que nous leur offrons pour les aider à créer et à maintenir des liens. Ces systèmes de **soutien** personnalisés les aideront à faire face aux défis de la vie.

Les études sur le développement des enfants et des jeunes soulignent l'importance d'entretenir des relations stables et positives avec des adultes. Si l'on demande à un jeune qui a été pris en charge par l'un des systèmes de l'Ontario ce qui lui a permis de traverser cette période sans trop de difficultés, il ne manquera certainement pas de citer l'importance de ces relations et d'autres types de liens.

Steven, un ancien pupille de la Couronne habitant à Toronto, résume bien à quel point les établissements sont souvent loin du compte, malgré leurs bonnes intentions, en termes de promotion du sentiment d'appartenance. « Vous autres essayez toujours de résoudre des problèmes humains avec des solutions institutionnelles », déclare-t-il. Steven cite l'exemple de jeunes placés en famille d'accueil qui utilisaient des sacs à ordures pour ranger leurs affaires quand ils déménageaient dans un nouveau foyer. « Les gens ont trouvé ça dégradant. En guise de solution, l'organisme nous a acheté des bagages. Comprenez-moi bien, j'ai apprécié le geste, mais cela ne résout pas le vrai problème. Si nous nous sentons rabaissés, ce n'est pas tant parce que nous n'avons pas de valises, mais plutôt parce que nous avons parfois le sentiment d'être sans racines. Nous voulons un foyer, un endroit confortable et qui suscite un sentiment d'appartenance. »

Tous ceux et celles d'entre nous qui estiment mener une vie d'adulte épanouie ont eu un foyer et connu ce type de relations qui nous aident à forger notre identité et à réaliser que nous ne sommes pas seuls. Ces relations permettent de tisser des liens avec les communautés et de s'intégrer à la société. Elles peuvent revêtir de nombreuses formes, allant de la famille de naissance à un club, en passant par le lieu de travail, une association, une communauté religieuse et/ou un groupe d'amis.

Toutefois, comme Steven en a fait l'expérience, ces lieux d'interaction peuvent être extrêmement rares pour de nombreux enfants et jeunes qui grandissent au sein de nos systèmes. Chaque fois qu'un jeune placé en famille d'accueil déménage, il risque de devoir changer d'école, de groupe d'amis et, assurément, d'aidants. En Ontario, les jeunes doivent quitter leur familles d'accueil à l'âge de 18 ans. Ils se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, avec un soutien limité du système jusqu'à l'âge de 21 ans, après quoi tous les liens sont coupés.

En outre, d'autres systèmes de services à l'enfance compliquent l'établissement de relations positives à long terme avec des adultes. Il ne s'agit pas de dire que les acteurs de ces systèmes sont insensibles. Au contraire, le désir de nouer des « relations de réciprocité » avec les jeunes qu'ils servent est au départ ce qui motive un grand nombre de ces fournisseurs de soins à travailler dans le secteur. Toutefois, dans le domaine de la santé mentale des enfants, à titre d'exemple, la prestation de services fragmentés ou limités dans le temps pour des raisons financières engendre des situations où les relations et le sentiment d'appartenance sont extrêmement difficiles à forger et à maintenir. De même, dans de nombreuses collectivités, les « lieux sûrs » pour les jeunes manquent de personnel et font face à d'importantes pressions financières, ce qui pousse certains jeunes en quête d'un sentiment d'appartenance à se tourner vers des organisations de substitution comme les gangs pour satisfaire ce besoin fondamental. Stephanie, une jeune femme qui a tissé des liens avec le Bureau de l'intervenant provincial dans le cadre de sa prise en charge par le système de services de la société d'aide à l'enfance, a un jour fait remarquer au personnel que « le fait d'être livrée à soi-même ne doit pas être synonyme de solitude ». Elle a raison. Nombreuses sont les mesures qui s'offrent à la province (dont certaines ont d'ores et déjà été prises) pour permettre à ses enfants d'éprouver un sentiment d'appartenance.

Dans le cadre de notre système de justice pour les jeunes, la province a adopté un modèle de service axé sur la « garde relationnelle ». L'idée est d'encourager l'établissement de relations professionnelles positives entre les employés et les jeunes et de reconnaître l'importance que peuvent revêtir ces liens pour aider les jeunes à transformer leur vie. C'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, même si un jeune placé sous garde est en mesure de tisser des liens positifs, ces relations sont souvent difficiles à maintenir une fois qu'il réintègre la collectivité.

Au fil des années, le système de bien-être de l'enfance s'est efforcé d'offrir aux pupilles de la Couronne des expériences de prise en charge plus stables en réduisant le nombre de déménagements et de changements de famille d'accueil. Il s'agit là d'une autre mesure positive, mais il n'en reste pas moins que ces jeunes doivent quitter leur famille d'accueil à l'âge de 18 ans. Il peut être encore plus bénéfique de placer davantage d'enfants dans des « familles pour la vie » (familles permanentes/adoptives) – toutefois, le placement en adoption n'est pas la solution pour tout le monde. La « famille » n'est pas synonyme de « permanence » et le concept de « famille » est assurément complexe pour les jeunes qui sont pris en charge.

« On peut choisir ses amis et on peut choisir sa famille », explique Susan, une jeune femme de 21 ans habitant à Guelph. Ces propos traduisent le sentiment que partagent à ce sujet beaucoup de jeunes pris en charge par la province. À leurs yeux, la famille inclut notamment les amis, les travailleurs sociaux, les parents de famille d'accueil, les enseignants, les employeurs, les oncles et tantes, et les frères et sœurs. Les jeunes l'ont comprise comme un concept défini par la société et, en l'absence d'une famille nucléaire stable (une notion qui, à bien des égards, est obsolète), ils ont créé leur propre famille. Nous devons chercher à mettre en place des systèmes qui leur permettent de le faire et qui les y encouragent.

Comme c'est le cas en matière de fourniture de ressources, il faudra que nos stratégies de soutien des jeunes en termes d'établissement de liens soient aussi diverses que les jeunes eux-mêmes afin d'être véritablement efficaces. Pour certains pupilles de la Couronne, il sera plus approprié de trouver des familles adoptives, tandis que pour d'autres enfants pris en charge par la province, il conviendra de proposer des lieux sûrs (tels que des centres communautaires, des groupes religieux et des organismes proposant des activités de groupe avec des pairs) pour obtenir de meilleurs résultats. En comprenant la façon dont les jeunes qui sont pris en charge définissent la « famille », nous pouvons adapter les services que nous leur offrons pour les aider à créer et à maintenir des liens. Ces systèmes de soutien personnalisés les aideront ainsi à faire face aux défis de la vie.

Les adultes qui entrent en relation avec des jeunes de tous les milieux doivent aussi avoir conscience de leur influence potentielle au plan personnel. Le « principe de l'interlocuteur unique » souligne le fait qu'une seule relation solide est susceptible d'influencer le cours de la vie d'une personne.

Mettez-vous à leur place

Le « principe de l'interlocuteur unique »

Rappelez-vous un instant votre propre jeunesse. Qui dans votre vie a influencé les choix positifs que vous avez faits? Était-ce un parent? Un frère ou une sœur? Une enseignante? Un entraîneur? Un pasteur ou un aîné? La plupart d'entre nous peut nommer ces personnes importantes et même identifier le moment où l'une d'entre elles nous a donné la possibilité de changer notre trajectoire de vie, ou bien a dit ou fait quelque chose qui a transformé notre opinion de nous-mêmes.

Peut-être même avez-vous eu l'occasion d'interagir avec un jeune qui est venu vous trouver des années plus tard pour vous dire quelque chose du genre : « Vous vous souvenez quand j'avais 12 ans et que vous m'avez dit que j'écrivais bien? Eh bien, aujourd'hui je suis journaliste. » Nous pouvons toutes et tous avoir ce genre d'influence profonde sur les enfants dont nous croisons le chemin.

Les jeunes pris en charge par la province appellent cela le « principe de l'interlocuteur unique » et reconnaissent avoir besoin de liens de ce type pour réussir.

*Une voix :
aider les jeunes à parler
franchement, à se faire entendre et
à prendre le contrôle de leur vie*

« Quand vous
avez l'impression
de n'avoir aucun
contrôle sur
votre vie, à quoi
bon échafauder
des plans? »

Si les ressources et les liens sont tous deux essentiels, il reste un élément tout aussi crucial : avoir la voix. Après tout, les deux autres composantes en dépendent. La voix permet aux jeunes de trouver la force d'utiliser les ressources et les liens dont ils disposent. Sans voix, les liens et les ressources restent inexploités.

Dans la mesure où les enfants placés en famille d'accueil passent d'un foyer et d'un fournisseur de soins à un autre indépendamment de leur volonté, où les jeunes impliqués dans le système de justice pénale se voient privés de choix et où les jeunes Autochtones sont étiquetés par la société comme « sans avenir », il n'est guère surprenant que les enfants et les jeunes commencent à éprouver un sentiment d'abandon par les organismes et de perte de contrôle – ce qui peut entraîner un sentiment de déshumanisation et de désespoir. « Quand vous avez l'impression de n'avoir aucun contrôle sur votre vie, à quoi bon ébaucher des plans? » s'interroge Jason, un jeune impliqué dans le système de justice pénale.

Cindy, une ancienne pupille de la Couronne, complète ce constat : « En tant que pupille de la Couronne, j'ai compris beaucoup de choses dès l'âge de trois ans. La première était que la province avait le pouvoir de retirer un enfant de sa famille et de déclarer que ses parents n'étaient plus ses parents. Cela soulignait aussi très clairement le sentiment d'impuissance qui était le mien et l'obligation que j'avais de me plier et d'obéir aux décisions

du gouvernement. C'est une réalité que beaucoup d'enfants et de jeunes doivent accepter. Je dois dire que cela m'a incitée à adopter une attitude de soumission. J'ai passé des années à obéir et à me taire. »

La prestation de services au plan provincial relève souvent d'un processus descendant et institutionnel, ce qui conduit de nombreux enfants pris en charge par la province à éprouver le même sentiment d'impuissance que Cindy. À titre d'exemple, dans le cadre des services de santé mentale pour enfants, les soins sont habituellement offerts selon un modèle de gestion médicale plutôt que selon un « modèle de guérison ». Ceci signifie qu'un professionnel pose un diagnostic et établit un plan de traitement pour le jeune concerné, le plus souvent sans solliciter son point de vue, ni l'associer au processus. Cette approche descendante va toujours à l'encontre du meilleur intérêt du patient, mais elle s'avère particulièrement problématique pour les jeunes qui ont déjà éprouvé le sentiment de ne plus avoir le contrôle de leur vie.

Impliquer les jeunes dans les décisions qui les concernent permet de reconnaître leur expérience de la vie, d'aiguiser leurs compétences décisionnelles, de renforcer leur confiance en soi et, bien souvent, de leur redonner espoir. À l'inverse, retirer aux jeunes la capacité de choisir a un impact démoralisant et parfois déshumanisant – non seulement pour les jeunes concernés, mais aussi pour les fournisseurs de services.

La bonne nouvelle est qu'il est possible de modifier ces processus facilement, rapidement et à faible coût. Donner une voix aux jeunes implique non seulement de leur permettre de s'exprimer, mais aussi et surtout de faire en sorte qu'ils soient entendus et véritablement écoutés. Les jeunes doivent pouvoir constater que leurs mots ont un impact. Il ne peut pas s'agir simplement de constituer des comités consultatifs et de créer des projets de participation des jeunes. Ce type d'écoute nécessite que les fournisseurs de services, les aidants et les responsables des politiques s'impliquent vis-à-vis des enfants qu'ils servent et soient prêts à entendre ce qu'ils ont à nous dire. Ce processus exige de participer à un dialogue permanent et doit faire partie intégrante de la prestation de services.

Comme l'explique Naomi, une jeune femme qui a passé 10 ans au sein des systèmes de santé mentale et de bien-être de l'enfance de la province : « Ce processus d'écoute et de dialogue nécessite de travailler ensemble. Il s'agit alternativement d'être un moteur ou un élément de l'action, de diriger ou d'être dirigé, voire parfois simplement d'accompagner le mouvement... en tous cas, il s'agit d'avancer ensemble. »

L'élaboration des politiques et les pratiques de prise en charge peuvent et doivent s'articuler autour de l'idée d'accompagnement des jeunes. Nous devons apprendre à reconnaître que les enfants et les jeunes pris en charge par la province ont des points de vue légitimes – et à vrai dire, précieux. En respectant leur droit d'exprimer leurs opinions sur les politiques et les institutions qui les concernent, nous bénéficierons toutes et tous de leurs enseignements.

Mettez-vous à leur place

Qu'est-ce que cela signifie pour un enfant d'être pris en charge par la province?

Essayez un instant d'imaginer ce que cela signifie pour un jeune d'être pris en charge par l'un des systèmes de services sociaux de l'Ontario – par exemple une enfant placée en famille d'accueil.

Cette petite fille grandit dans la peur et l'incertitude, et se trouve dans une situation qu'elle n'a pas le pouvoir de changer. Il est possible que sa vie quotidienne soit rythmée par des explosions de violence, un chantage affectif, des agressions physiques et/ou une négligence chronique. Elle a le sentiment que le monde qui l'entoure est hors de son contrôle.

Un jour – par exemple à l'âge de 8, 10 ou 12 ans – quelqu'un fait irruption dans sa vie. La petite fille reçoit la visite surprise à l'école d'un travailleur en bien-être de l'enfance qui lui pose des questions auxquelles elle a peur de répondre. On lui demande peut-être de se déshabiller pour vérifier si elle a des ecchymoses ou d'autres blessures. Si la situation est jugée préjudiciable et/ou dangereuse, on la force à rompre tous ses liens familiaux. Elle est prise en charge dans le cadre d'un système constitué de règles et de règlements qui échappent apparemment à tout contrôle, y compris au sien.

Peut-être passe-t-elle une nuit ou deux dans une famille d'accueil, avant de déménager à nouveau dans un foyer plus permanent. Il est possible qu'elle soit invitée à participer aux instances de la Cour de la famille. Un juge est présent et l'enfant peut prendre la parole si tel est son souhait. Un avocat défend ses intérêts, mais plutôt que de sentir rassurée, elle se dit : « Les gens mauvais ont besoin d'un avocat. Est-ce que ça signifie que je suis quelqu'un de mauvais? ».

Une décision est prise concernant sa prise en charge à long terme. Le travailleur en bien-être de l'enfance qui l'a retirée de sa famille est remplacé par un autre qu'elle ne connaît pas. Celui-ci la dépose, avec ses quelques affaires, dans un nouveau foyer composé de personnes qui lui sont étrangères. Au fil des années, elle changera encore au moins quatre fois de famille d'accueil et éprouvera probablement un sentiment de perte de contrôle encore plus important à chaque déménagement. Et c'est là que les choses sont censées devenir plus simples...

*Il est temps d'investir dans
l'avenir de nos enfants...*

Il est **aujourd'hui**
possible de créer
un système de
services à **l'enfance**
dynamique et
viable.

En accompagnant ces jeunes gens remarquables, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a découvert une vérité : ce que certains estiment impossible à accomplir est, en réalité, possible.

Le Bureau de l'intervenant provincial est impressionné par le courage et la force des jeunes qu'il sert – dont beaucoup sont parvenus à suivre une trajectoire positive malgré les doutes, le découragement et les obstacles liés à leurs histoires personnelles. Comme les employés du Bureau ont régulièrement pu le constater, ces jeunes expriment le souhait de jouer un rôle déterminant pour celles et ceux qui intègrent les systèmes de prise en charge après eux. Ils parlent souvent d'un désir de « donner en retour » – une intention remarquable si l'on considère que, de leur point de vue, ces systèmes ont largement échoué à les aider. Toutefois, ces jeunes ne devraient pas être des privilégiés qui réussissent à s'en sortir à force de courage et de chance.

Ne souhaitons-nous pas toutes et tous voir les enfants pris en charge par la province vivre pleinement leur vie, de façon saine, et devenir des adultes forts et indépendants? Si la réponse est oui, la tâche qui nous attend devrait être absolument évidente. Il est aujourd'hui possible de créer un système de services à l'enfance dynamique et viable. Pour concrétiser ce projet, nous devons, en tant que province, trouver la volonté d'offrir à l'ensemble de nos jeunes les plus défavorisés la combinaison unique de ressources, de liens et de voix dont ils ont besoin pour réussir.

Il ne sera pas facile de bâtir un tel système – en particulier en cette période de difficultés économiques – mais malgré nos opinions souvent divergentes, nous pouvons y arriver. S'il est une cause qui peut nous rassembler, c'est bien celle de nos enfants.

L'intervenant provincial

en faveur des enfants & des jeunes

401, rue Bay, bureau 2200
Toronto (Ontario) M7A 0A6
Téléphone : 416 325-5669
Numéro sans frais : 1 800 263-2841
Numéro ATS : 416 325-2648
Télécopieur : 416 325-5681
www.provincialadvocate.on.ca
Twitter : @ontarioadvocate